Sanctissimo domino nostro Pio IV, pontifici maximo(1).

BEATISSIME PATER,

Cùm Antisiodorensis episcopus Romam proficisceretur, arripui occasionem ad te scribendi, quam jamdiù quærebam; id quod mihi visus sum commodissimè facere posse per hunc, qui, quia mihi intimus est, longitudinem epistolæ meæ sermone suo relevabit.

Scio falsos de me quosdam rumores vel ab obtrectatoribus, vel à malevolis, vel inimicis meis Romæ, atque adeo per totam Italiam, Hispaniamque disseminatos, quibus rumoribus aures principum aliorum atque etiam tuæ patuerunt.

Non essem commotus eà re, si audiisses tantùm, non etiam credidisses. Sed cùm accepissem mandasse te tuis ut regis matrem commoverent, ne quid illa mihi crederet, ut à me, tamquàm à pestifero aliquo homine, caveret, non putavi longiùs esse differendum purgandi mei tempus.

⁽¹⁾ Voyez premier volume, mon Essai sur la vie et les ouvrages de l'auteur, page 217.

Quod sanè commodiùs facerem, si tenerem crimina mihi objecta ad quæ responderem.

Nunc, velut in umbra pugnans, quòd ab eis suspicor dictum quoquomodò diluam. Quicumque à vero Dei cultu, atque à vera pietate abhorrent, qui sacerdotum munus obire nolunt, pecuniam et fructum capiunt, qui vitam suam corrigi, mores emendari nolunt, cum iis mihi fato quodam perpetuum bellum est.

Pugnavi cum illis, fateor, legibus, edictis, sed nihil propter odium et inimicitias reportavi. Si quid à me factum acerbiùs, si quid vehementiùs, Deus, ac Dei vicarius judex esto.

Gessi et feci omnia hic in aulâ, velut maximo nostræ Galliæ theatro, dedi operam quod potui ut nova repudiarem, vetera corrigerem. Sed neque illi me, neque ego illos ferre possum.

Facio fortassis imperitè, qui non serviam temporibus ut multi prudentes in suâ quique republicâ fecerunt. Sed is meus est mos, ea natura; mea ætas etiam ingravescens morosiorem me facit. Habes veluti caput excusationis nostræ; nam huic latori presentium, qui pro eo loco, quem in consilio regis tenet, omnes actiones nostras nosque ipsos penitùs cognoscit, explicanda singula relinquemus. Quem tu virum bonum et tui tuæque dignitatis amantissimum experiere. Quarè quæcumque in eum ornamenta conferes,

erunt, mihi crede, benè posita, et in memori gratissimoque viro collocata.

Deus opt. max. principatum ecclesiæ tuum in multos annos proroget, ad Christi filii sui gloriam et populorum omnium salutem.

Ex aulâ nostrâ, 111. kal. augusti m. D. LXI.

Tuæ beatitudinis filius et famulus obsequentissimus,

M. Hospitalis.

A notre très-saint seigneur Pie IV, souverain pontife.

TRÈS-SAINT PÈRE,

L'évêque d'Auxerre (1) va partir pour Rome; je me suis empressé de profiter de cette heureuse circonstance pour vous écrire. J'en cherchais de-

⁽¹⁾ Jacques Amyot, un des plus illustres plébéiens de cette époque. Il ne dut son élévation qu'à ses vertus et à ses talents. Forcé de s'éloigner de Paris, où il était poursuivi comme suspect des nouvelles doctrines religieuses, il s'était réfugié en Berry, chez un gentilhomme qui lui confia l'éducation de ses enfans; Michel l'Hospital, alors chancelier de la duchesse de Savoie pour son duché de Berry, accompagnait le roi Henri II dans un voyage. Le roi reçut, dans le château où vivait Amyot, un compliment en vers grecs. L'Hos-

puis long-temps l'occasion; et je ne pouvais confier ma lettre en de meilleures mains. Il est mon intime ami; le charme de sa conversation vous fera facilement oublier la longueur de ma lettre.

Je sais tous les faux bruits que mes détracteurs, que des malvoulants, ou mes ennemis s'opiniâtrent à répandre contre moi à Rome, dans toute l'Italie et en Espagne, et auxquels les princes et vous-même avez ouvert une oreille trop complaisante.

Je ne m'en serais nullement inquiété, si vous n'aviez fait que les entendre; mais dès que j'eus appris que vous aviez écrit aux vôtres d'exciter

pital interrogea le jeune abbé qui l'avait fait pour ses élèves; étonné de son savoir et de son esprit, il engagea Henri II à le nommer précepteur de ses enfans. Amyot devint l'ami du chancelier; il fut envoyé au concile de Trente pour y porter et soutenir la protestation du roi de France. Il s'en acquitta avec autant de courage que de talent. Il fut nommé successivement évêque d'Auxerre et grand-aumônier de France; il fonda le collége d'Auxerre : sa traduction des Amours de Théagènes et de Chariclée, écrite en grec par un autre évêque, fut son premier ouvrage. Il publia ensuite celle de Daphnis et Chloé, et enfin, celle des OEuvres de Plutarque, qui est encore fort estimée.

La lettre de Michel l'Hospital se rapporte à l'époque où Amyot partit pour aller rejoindre à Rome le cardinal de Tournon, et de Selve, ambassadeur de France auprès de sa sainteté.

la reine à ne point croire à mes paroles, et à se garder de moi comme d'un pestiféré, j'ai cru que je ne devais différer plus long-temps de me justifier dans votre opinion.

Il me serait bien plus facile de le faire, si je connaissais les griefs que l'on m'impute, et auxquels je dois répondre.

Néanmoins, je suis réduit à combattre dans l'ombre les accusations que je ne puis que présumer avoir été hasardées contre moi. Oui, je le déclare hautement, mes accusateurs sont tous ceux qui repoussent le culte du vrai Dieu, la piété sincère, qui violent les saints devoirs du sacerdoce, qui ne s'occupent que de leur intérêt personnel, qui ne cherchent qu'argent et profit; entre eux et moi c'est une guerre éternelle: telle est ma destinée.

Je ne leur ai opposé d'autres armes que les lois et les édits; je n'ai jamais rendu haine pour haine, inimitié pour inimitié: si je me suis parfois montré trop acerbe, trop sévère, que Dieu et son vicaire me jugent.

Ici, à la cour du roi, aux yeux de notre France entière, j'ai fait tous mes efforts pour m'opposer à de dangereuses innovations, et pour corriger les anciens abus. Les fauteurs des désordres ne me peuvent souffrir, ni moi eux.

J'aurais mieux fait, peut-être, de m'accommo-

der aux circonstances, comme tant d'autres qui, plus avisés, se sont fait une république à leur convenance; mais tel est mon caractère, telles sont et ma façon d'être et ma nature. Et l'âge m'a rendu encore plus fâcheux et plus difficile.

Le porteur des présentes sait tout ce qu'il faut dire pour m'excuser : le rang qu'il occupe dans le conseil du roi l'a mis à même de savoir toutes mes pensées; il me connaît parfaitement. Je m'en remets à lui pour expliquer toute ma conduite à votre sainteté. Vous trouverez dans lui un homme de bien, et sincèrement zélé pour votre personne et votre dignité : aussi tout ce qu'il recevra de vous d'honneur et de grace sera bien mérité; vos bienfaits, croyez-moi, ne pourront rencontrer un cœur plus sensible et plus reconnaissant.

Je prie Dieu qu'il vous maintienne long-temps à la tête du gouvernement de l'église, pour la gloire de son fils et le salut de tous les peuples.

De la cour, le 3^e des kalendes d'aoust 1561.

Votre très-obéissant fils et serviteur,

M. L'HOSPITAL.

Amplissimo et clarissimo viro Michaeli Hospitalio, Gallice cancellario, Vidus Faber (1).

Mitto tibi, non sponte meà, sed coactus officio, orationem quam habui ad patres concilii; si quid minùs in eà probatur, gaudeo tamen aliquid esse,

Cette lettre est toute confidentielle: ce n'était point au chancelier, mais à son ami qu'il rendait compte du premier acte de sa mission diplomatique. Il s'exprime avec toute l'impartiale sagacité d'un observateur judicieux, et toute la franchise et toute l'indépendance d'un ami.

⁽¹⁾ Guy du Faur, seigneur de Pibrac, plus connu sous ce dernier nom; l'un des commissaires envoyés par Charles IX au concile de Trente pour y défendre les libertés de l'église gallicane. Dans son éloquent discours aux pères du concile (4 juin 1562), il avait insisté sur la nécessité de réformer la discipline ecclésiastique. Les ultramontains crièrent au scandale, à l'impiété. Du Faur n'avait été que vrai. Ce discours fit le plus grand honneur à son courage et à ses talents. Les débats de controverse religieuse avaient alors une haute importance; mais il est aussi des principes qui sont de tous les temps et de tous les lieux, et Guy du Faur osa les proclamer. Il avait combattu au grand jour pour soutenir des vérités hardies, et il se cacha dans l'ombre, et sous le voile d'un nom supposé, pour tracer l'apologie de la Saint-Barthélemi. L'Hospital n'était plus. Guy du Faur se survivait à lui-même quand il déshonora sa vieillesse et ses talents par la plus déplorable et la plus inutile prostitution.

quod probare possis: nisì fortassè quidquid est in quo offenditur, id etiam illa quæ laudanda sunt obruit. Sin verò tota tibi displicent, has affero excusationes: languebam de vià, post tertium diem quo hùc appuli, dicendum fuit; inter ea salutandi omnes cardinales, omnes episcopi, omnes regum et rerum publicarum legati, nonnihil quoque tribuendum valetudini et medico.

Morbum enim in itinere ipso ex ardore solis contraxeram, levem quidem, sed quod augeri facilè posset, si curatio differretur. Vix sanè dies integra constitit, quid, si ne tunc quidem cum expectarer, satis certus eram de mediâ et extremà orationis parte.

Rem quidem ipsam tenebam, quibus verbis uterer planè nesciebam: nunquàm tamen me dicentem verba fefellerunt, nunquàm libentiùs secuta sunt, æstu fortassè animi, in quem me frequentissimus consessus impulerat; bonitate etiam causæ, et eorum qui aderant æquanimitate studioque audiendi.

Volui, domum reversus, tum ex meâ tum ex domesticorum memoriâ mandare litteris quæ dixisse mihi videbar, et quibus esset magnoperè assensum; nihil præstare ferè potui. Aberat scilicet corona; aberat is qui alios conturbare solet, me semper juvit, errandi metus; aberat quoque ipsa dicendi necessitas.

Habes itaque non meam, si inficiari possum, sed quasi alterius viri orationem, quæ, ut parùm ornatè et accuratè scripta sit, à te nihilominùs laudari debet necessariò.

Culpam enim tu præstares, qui me hoc legationis munere dignum esse consuluisti. Quæris fortassè quid hic agatur; possum dicere uno verbo: Nihil agitur. Sed malo uti ambagibus et tergiversatione, quo me benè jam ad consilii artes edoctum et instructum esse intelligas.

Proposita fuit quæstio nuper de residentià, sic enim scriptum erat, et hinc non malè inchoari potuit emendatio ecclesiasticæ disciplinæ, quæ ex omni genere deformata est. Rogati patres centum septuaginta sententiam dixere multis verbis magnàque animorum contentione.

Quid moraris? in re minimè dubià et obscurà longam esse adhibitam orationem; jacturam scilicet temporis doles, utinam nihil in causà dolere possis! Variæ fuerunt sententiæ: boni omnes necessariam censuerunt, alii honestam tantummodò, ad quam non præceptis divinis, sed humanis tantùm legibus episcopi constringerentur; idcircò apertè et facilè huic legi derogari posse à pontifice. Aliis, quibus tam apertè improbis esse non licuit, placuit ad ipsum pontificem de totà re referri judicium, et voluntatem expectari; atque in eam sententiam non more majorum,

sed per legatorum ambitionem et discessionem factum est decretum.

Expectabantur litteræ pontificis dùm hùc appulimus, nunc extant, in quibus scriptum est cupere se et exoptare ut nihil de totâ eâ re synodus statuat. Cogita nunc quid Germani dicturi sunt; quid etiam ii quos isti catholicos appellant, si modò ullus sit in eis sensus. Pupugi istos homines eâ parte orationis meæ quæ est de libertate concilii, nec enim poteram dissimulare, ferè tamen modicè, aut potiùs, ut ille ait, intra modum sunt, qui in bonam sunt et qui in malam partem acceperunt.

Sed hos non moror; valdè enim sunt improbi. Egimus nuper privatìm apud cardinales qui huic concilio president à pontifice alligati de concilii apellatione, et egimus opportunè; proptereà quòd nonnulla, quæ ante adventum nostrum quæsita et disputata erant, cum ista præscriptione edebantur, ut intelligi posset hanc synodum non nunc primum indictamesse, sed esse eam quæ à Paulo instituta fuit et à Julio pontifice, repugnantibus et intercedentibus legatis regis, continuata apertè.

Nosti artificia horum hominum, et vix unquàm aliquid apertè dicunt, vix unquàm simpliciter et cum cæteris hominibus loquuntur, ut intelligi possent. Isti nihil magis volunt quàm ne intelligantur. Verùm quid ad ista nostra postulata, victi nostris petitionibus, responderint, quidque futurum omninò putemus, habes ex his litteris, quas ad regem dedimus.

Tu, Hospitali carissime et amplissime, pro tuâ prudentiâ singulari et sapientiâ, proque eo quanti apud te semper fuit pietas ac salus christiana, curare debes, ut hoc concilium, quandò nihil omninò agitur, honestâ quâdam ratione citò dimittatur: id ego vehementer opto. Cur optem, hæ litteræ loquerentur, nisi me de illis tabellarius interpellaret; aliàs accuratiùs scribam.

Et intereà me ama. Vale.

Tridenti idibus junii 1562.

VIDUS FABER.

Excusa me, quæso, de istà epistolà, quam ego raptìm scripsi et adeò festinanter, ut vix satìs fuerit otii ad redigendam.

Au très-respectable et très-illustre Michel l'Hospital, chancelier de France, Guy Faur.

Ce n'est point comme mandataire du roi, et pour satisfaire à un devoir obligé, mais de mon propre mouvement que je vous envoie le discours que j'ai prononcé dans l'assemblée des pères du concile: s'il renferme quelques choses qui vous déplaisent, j'aime à croire néanmoins qu'il en est d'autres que vous voudrez bien approuver, si vous le trouvez peu digne de votre attention dans tout son ensemble. Voici mon excuse: j'étais excédé des fatigues d'un aussi long et aussi pénible voyage; je devais me présenter au concile huit jours après mon arrivée, et il me fallut employer ce court intervalle à visiter tous les cardinaux, tous les autres prélats, et tous les ambassadeurs des rois et des républiques, obligé de donner le temps nécessaire aux soins de ma santé et aux conseils d'un médecin.

L'ardeur brûlante du soleil pendant une si longue route m'avait causé une maladie légère, à la vérité; mais qui, sans l'application de prompts remèdes, pouvait devenir très-grave. A peine ai-je eu un seul jour pour m'occuper de mon discours et préparer mes conclusions.

Je savais bien quel devait en être le sujet; mais je n'avais pu me fixer sur la manière la plus convenable de le traiter. Je suivis mes premières inspirations et j'improvisai assez heureusement, grace à la justice de ma cause et à la bienveillance de mon auditoire.

De retour à mon logement, je recueillis mes souvenirs et ceux de mes entours pour rédiger ce que je pouvais avoir dit; et je ne pus en présenter que des fragments imparfaits à ceux mêmes qui partageaient entièrement mon opinion. La palme du succès ne frappait plus mes regards; je n'éprouvais plus cette timidité, cette appréhension des inconvenances qui trouble les autres, et qui souvent m'a heureusement inspiré; je n'éprouvais plus l'invincible nécessité d'une improvisation.

Voilà ce discours, que je pourrais dire n'être pas de moi, mais d'un autre; et, malgré son extrême simplicité et quelques incorrections, vous ne pourrez vous dispenser de l'approuver.

Vous ne devez vous en prendre qu'à vousmême; c'est vous qui m'avez jugé digne de cette difficile et honorable mission.

Si vous me demandez ce que l'on fait ici, je puis vous répondre d'un mot: Rien. Mais je vous dois une réponse ambiguë, insidieuse et vague, pour vous prouver que l'exemple du concile, et la méthode adoptée dans de si grands débats, n'ont pas été perdus pour mon éducation diplomatique.

Il fut naguère question de la résidence des prélats. Telle était du moins la question écrite dans l'ordre des délibérations. Ce premier moyen se présentait tout naturellement pour commencer la réformation de la discipline ecclésiastique, si relâchée dans toutes ses parties.

Cent soixante et dix pères parlèrent sur ce point. Quelle ambitieuse et monotone profusion de phrases et d'arguments! Pourquoi tant de discours sur la chose du monde la moins susceptible de doute et d'interprétation? Que de temps précieux inutilement employé! et plût à Dieu que cette perte eût été la plus déplorable! Figurez-vous une prodigieuse divergence d'opinions : chaque orateur émettant un avis différent; la différence n'était pas moindre, quant aux votes des délibérants. Les gens bien intentionnés estimaient la résidence nécessaire; d'autres la croyaient de simple convenance. Sans invoquer les préceptes divins, il suffisait des lois humaines pour y contraindre les prélats. Le souverain pontife pouvait-il donc autoriser ouvertement de déroger à cette loi? Les méchants repoussent, jusqu'à l'évidence même, dans tout ce qui contrarie leur orgueil ou leurs penchants.

Enfin, il fut décidé que, sur le principal et toutes les conséquences de cette première question, il fallait en référer au souverain pontife, et attendre sa volonté suprême : et il fut ainsi décrété, non d'après le mode adopté par les suffrages de la majorité, comme dans les assemblées précédentes, mais au gré de l'ambition et de l'opinion personnelle des légats.

On attendait encore la réponse du saint père;

elle arrive. Sa lettre exprime le vœu formel de sa sainteté, que le concile ne prenne aucune détermination sur cette question si longuement, si diversement controversée.

Pensez-vous ce que vont dire de cette étrange décision et les Allemands, et ceux qu'ils appellent catholiques, s'il leur reste encore quelque bon sens?

J'ai piqué vivement ces hommes dans la partie de mon discours où je traite de la liberté du concile. J'ai tâché de me renfermer dans les bornes d'une sage modération: les uns ont pris mon discours en bonne, les autres en mauvaise part.

Que m'importe l'opinion des méchants? Nous avons dernièrement conféré chez les cardinaux qui président le concile; il nous importait de connaître ce qui avait été décidé avant notre arrivée, afin de continuer sur les derniers errements des ambassadeurs qui nous avaient précédés auprès des papes Paul et Jules.

Vous connaissez la politique de ces hommes qui affectent presque toujours de parler avec mystère, et en termes toujours équivoques; et, tandis que les autres ne parlent que pour être compris, ceux-ci, au contraire, ne parlent que de manière à être tout-à-fait inintelligibles. Vous verrez, par les dépêches que nous adressons au roi, et les demandes que nous avons faites dans

nos requêtes, et les résultats que nous espérons obtenir.

Vous, cher et illustre l'Hospital, consultez toute votre sagesse, toute votre prudence, et votre pieux attachement à la religion chrétienne; imaginez quelque expédient convenable pour faire dissoudre ce concile, qui se perd en inutiles débats. Tel est le plus ardent de mes vœux. Je désirerais vous dire sur ce point toute ma pensée; mais le courrier m'attend. Je me réserve de vous écrire bientôt moins à la hâte.

En attendant, aimez-moi toujours. Adieu.

GUY FAUR.

P. S. Excusez, je vous prie, l'incorrection de ma lettre, que j'ai écrite tellement à la hâte, que j'ai à peine le temps de la relire.

A monsieur de Gonnor.

Monsieur,

Vostre lettre a trois choses auxquels nous satisferons. Quant au premier, qui est touchant les bois du roi de Navarre, dont il a voulu jouyr sans approuver le contract dacord faict entre le feu roy et luy, et qui n'est encores passé, nous escrivons au procurur général, affin qu'il advise lequel sera mieulx pour le roy, ou presser l'exécution, ou passer le contract jà arresté avec feu son père, ou de faire juger le procès comme s'il n'y eust jamais accord; et cependant luy mandons de faire saisir lesdicts bois et arrester les deniers ez mains des marchands. Quant au second point, qui est de la court du parlement de Bordeaux, qui veult ordonner des finances, le député d'icelle n'a rien parlé qui en approche, seulement a remonstré qu'il séroit bon que la recepte générale demeura à Bordeaux, peut-estre que cela se dict affin de mieulx commander le recepveur estant près, mais nous lui avons coppée la bouche et respondu que le roy entendoit que la recepte retourna à Aagen, sinon qu'il survinst cy après danger ou troubles; auquel cas seroit remise à Bordeaux. Au regard de l'office du général (1), il sera supprimé, suyvant l'édict. Monsieur Bourdin (2) adresse la lettre de suppression, et je la scelleray volontier. Au demeurant, monsieur, je ne voys rien que vous puisse escrire pour vous rassurer, car l'affaire

⁽¹⁾ Sous-entendu receveur; c'était le style d'alors.

⁽²⁾ Procureur-général au parlement de Paris, très-zélé partisan des Guises.

cependant nos affaires empirent; il en est de mesmes en Normandie. Nous remonstrons assez la pauvreté des finances, mais il semble que preschons des sours. Dieu nous doint ce qui nous est de besoing; et à vous, monsieur, très bonne vie et longue, me recommandant bien humblement à vostre bonne grace.

De Chartres, ce 16 janvier 1562.

Vostre très humble frère et serviteur,
M. L'HOSPITAL.

N. B. Le fac simile de cette lettre fait partie des gravures de cette édition.

Lettre de Catherine de Médicis au chancelier l'Hospital.

Monsieur le chancelier,

Je donne charge à Pinant, presant porteur, vous aller voyr de ma part pour vous dire aucunne chause. Je vous prie le croyre de ce qu'il vous dira, et panser que ce que je fays vous mander est pour vostre repoz et bien, come je l'ay tousjours desiré, et m'asseurant que le prendrés de ceste fason. Ne vous en diré dadvantage; et prye Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Au Plesi, ce un de septembre 1569.

La bien vostre
CATERINE (1).

De la même, au même.

Monsieur le Chancelier,

J'ay receu vostre lettre, et incontinent faict escrire bien expressément à mon fils le duc d'Alençon, que l'on n'ait à envoyer aulcunnes garnison en vos maisons ny en celles de vostre gendre. A quoy je panse qu'il sera satisfaict; et là où son intention ne seroit suyvie en cest endroict, ce je ne panse pas, en me le faisant sçavoir, lors je feray veunir si bon ordre que vous en aurez contantement.

Priant Dieu, mons. le chancelier, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript au Plesi, le 20 septembre 1569.

La bien vostre

CATERINE.

⁽¹⁾ La reine-mère signait ainsi sans H, et cette lettre est toute entière de sa main.

Au dos. Rendeue le samedy 24 septembre, par Pinant, secrétaire de la Royne.

Et au dos. A monsieur le chancelier.

Lettre du roi Charles IX au chancelier l'Hospital.

Monsieur le Chancelier,

Je desire vostre bien et conservation aultant que vous mesme, et ay pouvoir et très bonne volunté de vous maintenir avec tout ce qui vous appartient, estant tel que vous estes, et vous aymant comme je faics. Toutesfois puisqu'avez délibéré d'aller à Montargis, je desire que ce soit avec vostre contantement. Je escris à ma tante, madame la duchesse de Ferrare, de vous recevoir et accommoder ainsi que mérités. J'auray à plaisir que soyez en bonne santé, et me faictes entendre ce dont aurez besoin. Au demeurant, quant à l'abbaye de Val, que je vous avoys donnée, je suis et seray tousjours en la mesme volunté que j'estoys de la vous donner et conserver de très bon cœur. Priant Dieu qu'il vous ayt, mons. le chancelier, en sa garde saincte.

Escript à Paris, le deuxiesme jour de septembre 1572.

CHARLES.

Et plus bas, Deneufville.

N. B. Cette lettre est remarquable par sa date, huit jours après la saint Barthélemy; les massacres duraient encore, et se prolongèrent même, à Paris, pendant plus d'un mois. La maison de l'Hospital était encore encombrée de soldats; et l'Hospital venait de recouvrer sa chère Madeleine, sa fille, madame de Belesbat, sauvée du massacre par Anne d'Est, veuve de François de Guise.

L'anniversaire de ce jour fatal, 24 août, devrait être, pour la France, signalé par un deuil public.

Cette lettre de Charles IX, et les précédentes, de sa mère, ont été copiées sur les originaux; seulement j'ai remplacés les u et i voyelles par des v et des j, pour en rendre la lecture plus facile.

A la Royne, mère du Roy.

MADAME,

Je chercheray tousjours à vous obéyr et contenter en toutes choses qui seront en ma puissance, comme j'ay tousjours cy devant faict, s'il vous plaist remectre en mémoire, non par flatterie, mais par honneur, debvoir et amytié que je vous porte. Si l'on vous a donné à entendre le contraire, c'est à grand tort. Je suis tantost au bout de mon grand voyage, et n'auray plus affaire qu'à Dieu (1).

Je vous supplie très humblement d'employer à ma femme et enfans le bien que vous me voudriez faire, et les tenir en vostre protection. Ce sera vostre grandeur; car beaucoup de genz ont opinion que je vous ay esté bon et fidèle serviteur, comme la vérité est, au demourant. Vous entendrez de monsieur de Morvilliers (2), de monsieur de Villeroy, les despenses qu'il sera besoing de faire, qui seront tousjours telles qu'il vous plaira commander.

C'est bien peu de chose au roy et à vous, de donner au chancelier un office de serviteur simple, non de finance, ne d'estat, ce que vous aviez promis; mais entend bien que, pour son absence, il n'y a rien, s'il vous plaist en emprendre ung de quelqu'un de vos serviteurs et le bailler à mon fils (3) présentement. Je vous sa-

⁽¹⁾ Il mourut un mois et demi après.

⁽²⁾ Évêque d'Orléans, qui avait rempli les fonctions de chancelier après la retraite de l'Hospital, et qui garda les sceaux jusqu'en 1570, qu'ils furent remis à Birague, l'un des principaux auteurs de la Saint-Barthélemy.

⁽³⁾ Sans doute M. Bellebat, son gendre.

tisfaics de ce costé là. Toutesfois je remect tout à vostre bon plaisir.

Madame, je supplie Dieu vous donner accomplissement de vos bons et honnestes desirs, très bonne et très longue vie.

De Belesbat, ce 22 janvier 1573.

M. L'HOSPITAL.

Au Roy. '

SIRE,

La royne, vostre mère, m'a faict entendre vostre volonté et la sienne, par monsieur de Chiverny, touchant mes estats qui sont vostres, et que j'ay receu de vous, comme tout le bien que j'ay en ce monde, dont vous en disposerez et ordonerez tout ainsy qu'il vous plaira, et je vous obéyray, non-seulement pour le debvoir que doibt le subject à son roy et seigneur, mais aussy de bonne et franche volonté, amour et honneur que je vous ay tousjours portés depuis vostre enfance et commencement de vostre règne, comme vous pourra le témoigner madicte dame et royne, qu'en toutes vos affaires j'ay plustost oublié mon profit que vostre ser-

vyce, et suivy tousjours le grand chemin royal, sans me destourner à droicte ny à gauche, ne m'adonner à aulcune privée faction; et, maintenant que mes maladies et mon aage m'ont rendeu inutile à vous faire servyce, comme avez veu les vieilles galères, au port de Marseille, délaissées, sans équipaige, que l'on veoit toutesfois volontiers.

Ainsy, je vous supplie très humblement me regarder, tant en mon estat au temps présent qu'au passé, qui sera un renseignement et exemple à tous vos bons subjects et serviteurs de vous bien servyr, espérant d'avoir telle ou pareille recognoissance de leurs servyces. Je laisse à monsieur de Chiverny à vous représenter ma volonté, vivaige et desir de vous obéyr, comme j'ay tousjours cy devant faict.

Dieu vous donne la grace de choisir de plus suffisans servyteurs et conseillers que moy, et d'aussy affectionnez et adonnez à vostre servyce que je suis.

Sire, je supplie à Dieu vous donner sa grace, et conduire de sa main en toutes vos affaires, et au gouvernement de ce grand et beau royaulme, qu'il a mis en vos mains, avecque toute doulceur et clémence envers vos bons subjects, à l'imitation de luy, qui est si bon

et si patient à porter nos offenses, et prompt à nous remectre et pardonner nos faultes.

De Belesbat, ce 22 janvier 1573.

(Et plus bas est écrit:)

Vostre très humble, fort obéyssant et très obligé subject et serviteur,

M. L'HOSPITAL.

N. B. L'Hospital n'a survécu que deux mois à cet écrit. Depuis la fatale journée de la Saint-Barthélemy, il n'avait traîné qu'une vie languissante. Il s'était ranimé pour donner une dernière leçon au coupable auteur de ce vaste massacre. La main de Dieu s'était déja appesantie sur Charles IX: les remords commençaient son supplice; il devait périr avant le temps.